



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

presse

Question écrite n° 73287

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les risques inhérents à l'introduction en France d'un nouveau type de support publicitaire, désigné comme « la presse gratuite » ou « les quotidiens gratuits ». Distribués gratuitement, ces quotidiens sont présentés comme des journaux d'information mais ils sont intégralement payés par les annonceurs publicitaires et ne peuvent évidemment pas prétendre à une réelle autonomie. Ils sont en outre introduits en France alors que la presse écrite y est beaucoup moins forte que chez nos voisins européens et la comparaison avec ceux-ci est trompeuse (qui prouverait qu'il n'existe aucun risque pour les journaux traditionnels). En réalité, le tirage des quotidiens d'information classiques ne pourra que pâtir de cette concurrence ; certains d'entre eux pourraient tout simplement faire faillite. Il ne fait donc aucun doute que l'accès à l'information et la liberté de la presse sont menacés et le Gouvernement ne peut laisser faire. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses réactions.

Texte de la réponse

Certains groupes de presse ont entrepris de diffuser des journaux d'information proposés gratuitement aux lecteurs. Ces journaux soumis aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse entendent offrir un contenu d'information et sont financés entièrement par des recettes publicitaires. A ce titre, ils ne relèvent pas du régime économique propre aux titres bénéficiant d'une inscription auprès de la commission paritaire des publications et agences de presse. Des journaux comparables existent dans de nombreux pays européens. Compte tenu des enjeux une étude d'impact s'avère nécessaire, envisageant notamment les conséquences prévisibles pour le lectorat et les ressources des quotidiens d'information politique et générale payants. Cette étude a été engagée à la demande de la ministre de la culture et de la communication par la direction du développement des médias qui a entrepris d'entendre l'ensemble des parties prenantes et de diligenter toutes études qui lui paraîtraient nécessaires. Les résultats de cette étude devraient être connus dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73287

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1025

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2356